

# MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DES INFRASTRUCTURES

## AVIS NATIONAL D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Visa de conformité de la DGMP :

Date de lancement : 26 mars 2022

Appel à Manifestation d'Intérêt : N°001/MTPEI/2022

### Nom des projets :

1. Contrôle des travaux de réhabilitation de la voirie intérieure de l'USTM.
2. Contrôle des travaux de «Point à Temps» sur la route de Ntchengué.
3. Contrôle des travaux d'entretien routier dans l'Ogooué Lolo.
4. Contrôle des travaux d'entretien routier dans le Haut Ogooué.
5. Contrôle des travaux de pavage et de traitement de point singulier au Carrefour SNI à Libreville et Owendo.
6. Contrôle des travaux de pavage de 1500 ml dans les voiries de Bitam.
7. Contrôle des travaux de pavage de 1500 ml dans les voiries de Mbigou.
8. Contrôle des travaux de pavage de 1500 ml dans les voiries de Moulengui Binza.
9. Contrôle des travaux de pavage de 1500 ml dans les voiries de Boumango.
10. Contrôle des travaux de traitement des nids de poule sur le réseau urbain de Franceville.
11. Contrôle de l'ensemble des travaux sur le site du lotissement de Bikélé Nzong (projet UCET).
12. Actualisation des études sur l'aménagement bassin versant de Port – Gentil.



Source de financement : Etat Gabonais.

### 1. OBJET

Par le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt, le Ministère des Travaux publics, de l'Équipement et des Infrastructures se propose d'arrêter douze (12) listes restreintes d'au moins six (6) Consultants qualifiés qui seront appelés à soumissionner pour la réalisation des études et/ou du contrôle des projets ci-dessus indiqués.

Les consultants peuvent s'associer et présenter une candidature unique. Pour cela, ils doivent présenter un accord de groupement entre consultants. Cet accord doit préciser le statut juridique, le chef de file du groupe, le rôle et les titres de chaque membre. Chaque membre doit, par ailleurs, produire les pièces demandées ci-dessus.

### 2. PARTICIPATION

Le présent avis s'adresse aux consultants nationaux qui ne sont pas concernées par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

Ces dossiers ne doivent comporter aucune proposition financière et être présentés en un original et 4 copies.

### 3. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

### 5. CRITERES DE PRESELECTION

Les candidatures seront examinées suivant les critères ci-dessous :

### 4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de manifestation d'intérêt pour chaque projet doivent comprendre les éléments suivants :

1. une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du consultant faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués;
2. les documents arrêtant la constitution ou le statut, le lieu d'enregistrement et le domicile légal du consultant. Ces documents comprennent l'agrément de commerce ou registre de commerce;
3. une attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent du lieu du siège social du consultant et datant de moins de six (06) mois;
4. une attestation d'imposition prouvant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales au titre de l'année 2020 (sauf s'ils bénéficient d'une dérogation) ;
5. une attestation CNSS du 4<sup>e</sup> trimestre 2021 (sauf s'ils bénéficient d'une dérogation) ;
6. une attestation CNAMGS du 4<sup>e</sup> trimestre 2021 (sauf s'ils bénéficient d'une dérogation) ;
7. une liste non exhaustive du personnel clé avec leurs fonctions respectives et leurs CV signés ainsi qu'une copie, le cas échéant, des diplômes traduits et authentifiés par l'autorité compétente;
8. Les références générales et spécifiques du candidat dans le domaine concerné par la manifestation d'intérêt (joindre les fiches projets précisant la valeur en FCFA des prestations réalisées).

1. le candidat doit justifier d'une expérience de plus de cinq (5) ans dans les prestations similaires;
2. le candidat doit justifier d'un personnel clé en adéquation avec la mission ;
3. le candidat doit justifier des moyens matériels et techniques adéquats ;
4. le candidat doit justifier d'un chiffre d'affaires minimum de 20 millions de FCFA au cours d'un exercice pour les trois (3) dernières années ;
5. le candidat doit justifier d'une capacité financière lui permettant de démarrer l'exécution des prestations dès la notification du marché (joindre les documents attestant l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédits, etc.);
6. le candidat ne doit pas avoir d'antécédent de non-exécution de marché. Le soumissionnaire doit établir qu'il a exécuté et achevé tous les marchés obtenus pendant au moins les trois (3) dernières années, et qu'il n'a pas de litige qui lui soit imputable en cours avec l'Administration.

### 6. DATES LIMITES DE DEPÔT DES OFFRES, LIEU DE DEPÔT ET D'OUVERTURE DES PLIS

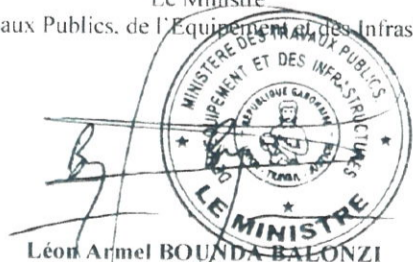
Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être adressés à l'adresse ci-dessous, au plus tard **le 15 avril 2022 à 11 heures**. Les plis seront ouverts en présence des représentants des candidats qui le souhaitent **à la même date à partir de 12 heures 30 minutes**.

Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures  
Secrétariat Général

**Direction Générale des Etudes des Infrastructures**  
BP 49 Libreville, Tél : 241 01 76 15 21/01 72 42 83  
**6<sup>e</sup> étage, porte 601, ancien bâtiment.**

Le Directeur Général des Marchés Publics

Le Ministre  
des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures



Eugène Pénafort  
DIRECTEUR GÉNÉRAL